

Réunion d'échanges entre la DGEPN et les opérateurs économiques

Améliorer le cadre de collaboration

JM

Libreville/Gabon

L'AUDITORIUM du ministère de la Forêt et de l'Environnement a servi de cadre dernièrement à une réunion d'échanges mettant face à face la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) et les opérateurs économiques. Les discussions ont tourné autour de trois points : les axes de la politique nationale en matière d'environnement, les dispositions pertinentes du cadre réglementaire et la nouvelle vision du cadre de collaboration.

Le directeur général de l'environnement et de la protection de la nature, Emmanuel Bayani Ngoyi, en plantant le décor, a



Le directoire de l'environnement.

rappelé aux opérateurs économiques que depuis la promulgation de la nouvelle loi N° 007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise, beaucoup d'opérateurs économiques n'en connaissent pas le

contenu. De plus, l'outil mis à leur disposition n'est ni suivi, ni réalisé de manière optimale.

" Ils n'ont pas intégré le Plan de gestion environnemental et social (PGES) en toute conformité. Si certains se sont lancés dans la démarche, les dispositions

pertinentes du cadre réglementaire ne sont pas souvent visibles lors des audits. La veille réglementaire, c'est-à-dire l'ensemble des textes juridiques ne sont pas appliqués lors des missions d'inspection. Face à toutes ces préoccupations de l'heure et dans l'amélioration

du cadre de travail, nous vous avons invités pour voir ensemble la nouvelle vision du cadre de collaboration, car nous sommes là pour vous accompagner ", a indiqué Emmanuel Bayani Ngoyi.

Ainsi, à travers ce canevas, la Direction générale

de l'environnement et de la protection de la nature entend amener ces acteurs à mieux mettre en œuvre l'outil qu'est le PGES afin que toutes leurs activités soient conformes aux dispositions environnementales.



La DGEPN et ses partenaires posant après les échanges .

Lutte contre la pêche illégale

Lancement de l'opération Albacore IV

JM

Libreville/Gabon

LE ministre de la Pêche, Biendi Maganga Moussavou, a procédé dernièrement, au port d'Owendo, au lancement de l'opération Albacore IV, fruit d'un partenariat entre le Gabon et l'ONG internationale Sea

Shepherd Global.

À bord du Bob Barker, nom du navire de mission de l'ONG Sea Shepherd qui effectue la surveillance des côtes gabonaises, les autorités ont pu s'imprégner des mécanismes de surveillance, notamment des navires spécialisés dans la pêche illicite, non réglementée et non déclarée.

" Nous sommes ici sur le Bob Barker qui appartient à l'ONG Sea Shepherd qui, dans le cadre de l'opération Albacore IV, accompagne l'État gabonais dans la surveillance de nos côtes, de nos aires marines protégées et, par conséquent, dans la protection de nos ressources halieutiques ", a expliqué Biendi Maganga

Moussavou.

C'est une mission quadripartite impliquant les États-Unis qui souhaitent accompagner la sauvegarde de la biodiversité, l'ONG Sea Shepherd, experte dans la surveillance en mer, l'Agence nationale des parcs nationaux et la marine nationale du Gabon.

" On peut dire que dans le cadre du "Gabon bleu" comme dans la mise en œuvre de la stratégie maritime intégrée du Gabon, la marine nationale est le bras armé de la sécurisation maritime ", a précisé l'amiral Sosthène Loula Mabicka. Encadrée par les dispositifs institutionnels et juridiques gabonais,

notamment par la loi 15/2005 portant code de la pêche et de l'aquaculture en République gabonaise, l'opération Albacore porte également sur la formation des personnels gabonais, des administrations des pêches et des parcs nationaux et le renforcement des capacités des agents de la marine nationale.

Lutte contre le blanchiment des capitaux

BGFIBank RDC à l'heure de la certification

MSM

Libreville/Gabon

BGFIBANK RDC vient d'annoncer à sa clientèle et à l'ensemble de ses partenaires nationaux et internationaux sa démarche pour l'obtention de la certification AML 30000.

Ce processus de certification externe, qui reflète la stratégie de BGFIBank RDC, a pour but de renforcer la mise en conformité des process de la Banque

par rapport aux exigences internationales les plus strictes afin d'élever toujours plus le niveau de confiance vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires.

BGFIBank RDC sera assistée par le cabinet d'avocats international Hughes Hubbard & Reed LLP dans le cadre de cette démarche ainsi que dans la mise en œuvre et le renforcement de son dispositif de contrôle interne LCB/FT (lutte contre le blanchi-



Le PDG du groupe BGFIBank, Henri-Claude Oyima.

ment et financement du terrorisme).

La norme AML 30000 pour "Anti-Money Laundering - Index 30000" est portée par un collectif d'experts internationaux spécialistes des questions de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le référentiel repose sur des modèles de normalisation et des systèmes de certification inscrits dans la réglementation internationale en matière de

lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

La norme est émise par un organisme de certification tiers dûment autorisé.

Le Groupe BGFIBank, présent dans onze pays en Afrique et en Europe, est leader sur son marché en Afrique centrale.

En RDC, sa filiale figure dans le top 4 des plus grandes banques. Ses parts de marché y sont en constante progression.

Communiqué du gouvernement/Après la mort inexplicable de la carpe dans les eaux de l'Ogooué

Prolongation de la suspension de la pêche et de la commercialisation de la carpe pour une durée de 15 jours

FAISANT suite à la mort inexplicable de la carpe dans certains lacs situés entre Ndjolé et Lambaréné, le gouvernement a décidé le 22 juillet 2019 de la suspension de la pêche et de la commercialisation de la carpe dans les zones identifiées pour une période de quinze (15) jours.

Durant ce délai, les meilleurs efforts ont été consacrés à la compréhension du phénomène. D'une part, les résultats des analyses diligentées par l'Agence gabo-

naise de la sécurité alimentaire (Agasa) ont permis d'écarter l'hypothèse d'une contamination d'origine chimique liée aux pesticides, engrais ou métaux lourds. D'autre part, les analyses effectuées par le Centre international des recherches médicales de Franceville (CIRMF) ont révélé la présence anormalement élevée dans l'eau et dans les carpes trouvées mortes d'une bactérie de type *Aeromonas veronii* présente naturellement dans l'environnement.

Par ailleurs, de nouveaux foyers, où le même phénomène a été constaté, ont été découverts, notamment dans les lacs Nkangue, Onangue, Wambe et Azougue. Aussi, les équipes scientifiques mobilisées ont souhaité approfondir leurs travaux pour écarter avec certitude tout risque pour la population.

Dans ce contexte, il est décidé de la prolongation de la suspension de la pêche et

de la commercialisation de la carpe pour une durée de 15 jours.

Nous continuons de recommander à la population d'éviter de manipuler le poisson trouvé mort et de porter à ébullition l'eau provenant de ces zones pour tout type d'utilisation. La cellule de veille poursuivra la sensibilisation des pêcheurs et des consommateurs et apportera un soutien tout aussi actif qu'auparavant aux équipes scientifiques déployées sur le terrain.